

SALARIÉS, DEMANDEURS D'EMPLOI TOUS SOUS CONTRÔLE !!



Après le CRE (Contrôle de la Recherche d'Emploi) la Direction pratique le "CSM" (Contrôle des Salariés en Maladie)

Sous couvert du décret du 5 juillet 2024, la Direction mise sur la sanction pour gérer l'absentéisme ?



Certains de nos collègues en ont déjà fait les "frais" et ont fait l'objet d'un contrôle de **Médiverif**, organisme privé, diligenté et financé par France Travail **aboutissant à l'arrêt du versement de l'indemnité journalière.**

La propagande de Médiverif, sur leur site, ne laisse aucun doute sur leurs services proposés aux employeurs :

"L'absentéisme dans l'entreprise coûte très cher"... "Aussi la contre-visite médicale constitue un véritable outil de management, coercitif, visant à réguler l'absentéisme abusif dont peut être victime un employeur. L'objectif est de réduire les absences injustifiées." "Si vous versez un complément de salaire, VOUS ETES EN DROIT DE MANDATER MEDIVERIF"

France Travail ne dispose pas de moyens pour reconnaître les efforts de ses agents mais sait trouver des ressources quand il s'agit du contrôle de ses salariés

- NAO = 0 euro
- Un contrôle = 119€ HT par déplacement !!

Merci patron !

Vous en doutez ? Consultez leur site : <https://www.mediverif.fr/>

Pour la FSU Emploi le recours à un organisme privé pour des contrôles d'arrêts maladie des agents de la fonction publique soulève plusieurs enjeux, débats et considérations juridiques et éthiques.

Quid de l'habilitation d'un cabinet privé à connaître le dossier médical d'un agent et de sa neutralité alors qu'il est mandaté par l'établissement !!



Face au mal-être des agents, la Direction répond par un durcissement et du contrôle !! C'est la double peine Bienvenue dans l'année de la santé Mentale !!

Suivez-nous sur
Instagram



*N'hésitez pas à
nous contacter !!*



 syndicat.fsu-paca@francetravail.fr



Téléchargez notre
application

